

Rapport environnemental 2026 du Bureau fédéral du Plan

Cette publication a été réalisée sous la direction de Patricia Delbaere (dp@plan.be).

Ont contribué: Silvie Daenen, Paul Ernoux, Nathalie Fostier, Bruno Hoornaert,
Baudouin Regout, Bart Van den Cruyce, Guy Vandille Patrick Vandenhove,
Christophe Van Wynsberge et Saskia Weemaes.

Table des matières

Mot du commissaire 1

Politique environnementale 2024-2026 (16 juin 2026) 2

1. Le Bureau fédéral du Plan 3

2. Le Bureau fédéral du Plan et ses aspects environnementaux directs significatifs 4

2.1. Mobilité5

2.2. Papier7

2.3. Énergie9

2.4. Eau11

2.5. Achats.....13

2.6. Déchets15

2.7. Produits d’entretien17

2.8. Biodiversité.....19

Mot du commissaire

Le personnel et la direction du Bureau fédéral du Plan sont sensibles à l'impact de leurs activités sur l'environnement et mettent de nombreuses initiatives en place depuis près de 25 ans. Dans la mesure du possible notre institution réduit ses impacts négatifs et multiplie ses impacts positifs sur l'environnement et continuera à le faire dans le futur.

Un système de management environnemental reconnu officiellement et qui fait l'objet d'une vérification externe constitue la meilleure garantie pour améliorer de façon continue notre impact sur l'environnement. Le conseil de direction du Bureau fédéral du Plan a dès lors décidé, dès 2002, de s'inscrire dans le cadre du label entreprise éco-dynamique de la Région de Bruxelles-Capitale et a d'emblée obtenu deux étoiles. Les efforts fournis depuis lors ont ensuite été récompensés par l'obtention d'une troisième étoile en 2008 et confirmée en 2012 et 2015. Début 2019, le Bureau a également obtenu les 3 étoiles pour le Label entreprise écodynamique renouvelé.

Le déménagement du Bureau fédéral du Plan, en février 2020, a offert de nouvelles opportunités d'améliorations environnementales. Ces efforts seront maintenus à l'avenir et optimisés dans la mesure du possible. Les trois étoiles du label entreprise écodynamique renouvelé ont à nouveau été obtenues en 2022 pour ce nouveau site et renouvelé en 2026.

A noter que de 2005 à 2026, le Bureau fédéral du Plan était également enregistré EMAS, mais il a été décidé de se concentrer sur le Label entreprise écodynamique, qui est plus orienté sur l'action concrète.

Baudouin Regout
Commissaire au Plan

Politique environnementale 2024-2026

(16 juin 2026)

Le Bureau fédéral du Plan met son expertise scientifique dans les questions économiques, socioéconomiques et environnementales et leur intégration dans une perspective de développement durable à la disposition du gouvernement, du parlement, des partenaires sociaux et des institutions régionales, nationales et internationales. Les résultats de ses travaux sont publics et contribuent ainsi au débat démocratique.

Le Bureau fédéral du Plan entend contribuer activement aux efforts pour préserver un environnement viable et sain. Ce faisant, il souhaite aussi mettre l'accent sur le rôle d'exemple à jouer par un organisme public et espère convaincre ses propres collaborateurs mais aussi d'autres services publics, organisations et entreprises à pratiquer une gestion environnementale.

Pour concrétiser cette ambition, le Bureau fédéral du Plan inscrit ses travaux depuis 2002 dans le label 'entreprise écodynamique' de la Région Bruxelles Capitale ('2 étoiles' entre 2002 et 2008 et '3 étoiles' depuis 2008). Dans le nouveau bâtiment, il a été obtenu fin 2022 et renouvelé en 2026 avec trois étoiles.

Le Bureau fédéral du Plan, locataire du bâtiment sis à la Rue Belliard, 14-18, 1000 Bruxelles s'engage à continuer à améliorer (diminuer) son influence positive (négative) sur l'environnement. Il mènera, à cet effet, un dialogue permanent avec le propriétaire du bâtiment ainsi qu'avec ses autres parties prenantes clés.

Afin de concrétiser ces améliorations continues, le Bureau fédéral du Plan se penchera non seulement sur ses prestations environnementales mais tentera aussi d'identifier les facteurs explicatifs pour leurs évolutions.

Le Bureau fédéral du Plan se penchera plus particulièrement, au cours des trois prochaines années, sur huit domaines d'action:

- ▶ réduire les nuisances (CO2, autres pollutions, congestion) dues à l'usage des modes de transport motorisés individuels,
- ▶ diminution de la consommation de papier,
- ▶ diminution de la consommation d'énergie,
- ▶ limiter la consommation d'eau,
- ▶ continuer à proposer des alternatives durables pour le matériel de bureau,
- ▶ augmenter le recyclage et réduire la production de déchets,
- ▶ continuer à limiter l'utilisation de produits d'entretien dangereux/irritants et non durable au BFP,
- ▶ privilégier la biodiversité dans le jardin du BFP.

Le Bureau fédéral du Plan veillera à avoir une bonne collaboration avec les parties prenantes internes et externes et s'informer de la législation environnementale pertinente adoptée aux niveaux régional, fédéral et européen, l'anticipera et la respectera.

Baudouin Regout
Commissaire



Igor Lebrun,
Responsable de la Direction Générale



Saskia Weemaes,
Commissaire adjointe et responsable des Services
Généraux



Bart Hertveldt,
Responsable de la Direction Sectorielle



1. Le Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public. Il réalise des études et des prévisions sur des questions de politique économique, sociale, environnementale et leur intégration dans une perspective de développement durable.

L'institution emploie moins de 100 personnes. En 2002, le Bureau fédéral du Plan s'est vu décerner par la Région de Bruxelles-Capitale le Label d'entreprise écodynamique (deux étoiles) pour la mise sur pied d'un système interne de gestion environnementale et d'un programme environnemental. En 2005, le label a été renouvelé jusqu'à la fin 2008 compte tenu des efforts réalisés. En 2008, une étoile supplémentaire a été décernée et depuis le BFP a donc trois étoiles pour le label entreprise écodynamique, confirmé en 2012 et 2015. Début 2019, le Bureau a également obtenu les 3 étoiles pour le Label entreprise écodynamique renouvelé.

Le déménagement du Bureau fédéral du Plan, en février 2020, a offert de nouvelles opportunités d'améliorations environnementales. Ces efforts seront maintenus à l'avenir et optimisés dans la mesure du possible. Les trois étoiles du label entreprise écodynamique renouvelé ont à nouveau été obtenues en 2022 pour ce nouveau site et renouvelé en 2026.

A noter que de 2005 à 2026, le Bureau fédéral du Plan était également enregistré EMAS, mais il a été décidé de se concentrer sur le Label entreprise écodynamique, qui est plus orienté sur l'action concrète. Mme Delbaere a été désignée conseillère environnement et Mme Weemaes, commissaire adjointe, suit et accompagne le processus au nom de la direction.

2. Le Bureau fédéral du Plan et ses aspects environnementaux directs significatifs

Le système de management environnemental du BFP couvre 8 thèmes: la mobilité, la consommation de papier, la consommation d'énergie, la consommation d'eau, les achats, les déchets, les produits d'entretien et la biodiversité. Chacun de ces thèmes est présenté sous la forme d'une fiche présentant la même structure, permettant ainsi de présenter l'information fournie sur chaque thème de façon systématique. Chaque fiche reprend un encadré présentant les objectifs fixés et reprend les indicateurs permettant d'assurer le suivi de ces objectifs. Les principales actions menées sont également présentées.

Un tableau synthétique confronte les résultats de ces indicateurs avec les objectifs à atteindre. L'évaluation de leur évolution est illustrée à l'aide de pictogrammes.

	L'indicateur évolue vers l'objectif fixé et celui-ci est / sera probablement atteint. En absence d'objectif, l'indicateur évolue vers un moindre impact environnemental.
	L'indicateur n'évolue pas suffisamment et l'objectif n'est pas / ne sera probablement pas atteint. En absence d'objectif, l'indicateur et l'impact environnemental sont stables.
	L'indicateur évolue dans le sens opposé de l'objectif fixé et celui-ci n'est pas / ne sera probablement pas atteint.

Tableau 1 Objectifs pour la période 2024-2026

Thème	Objectif pour 2024-2026	
Mobilité	Déplacements en avion pour le compte du Bureau fédéral du Plan pour la période 2024-2026: des émissions annuelles moyennes en dessous de 8 tonnes CO ₂ /an.	
Papier	Diminuer la consommation de papier annuelle moyenne sur la période 2024-2026 par rapport à la moyenne pour la période 2021-2023: 1 250 feuilles/ETP.	
Énergie	Limiter la consommation moyenne totale d'électricité sur la période 2024-2026 à niveau de 2023, soit 262 MWh/an.	
Eau	Limiter la consommation d'eau de la façade verte à moins de 750 m ³ par an en moyenne pour la période 2024-2026.	
	Limiter la consommation d'eau sanitaire à moins de 10 m ³ par an par ETPr en moyenne pour la période 2024-2026.	
Achats	Une part d'achats durables pour le matériel de bureau de 80%. Le caractère durable couvre les aspects environnementaux (recyclé, rechargeable...), économiques (prix, qualité, durée de vie...) et sociaux (dans la limite des données disponibles).	
Déchets	La production annuelle moyenne de déchets pour la période 2024-2026 sera en dessous de 500 litres/ETPr/an.	
	La part de déchets recyclés restera en moyenne au-dessus de 42% pour la période 2024-2026.	
Produits d'entretien	Annuellement, maximum 6 produits d'entretien dangereux.	
Biodiversité	Augmenter la part de plantes indigènes dans le jardin: 100% de plantes indigènes d'ici 2030.	

2.1. Mobilité

La problématique des modes de déplacement au Bureau fédéral du Plan concerne principalement les déplacements domicile-lieu de travail (journaliers) et les déplacements internationaux (train et avion) effectués à l'initiative du Bureau fédéral du Plan.

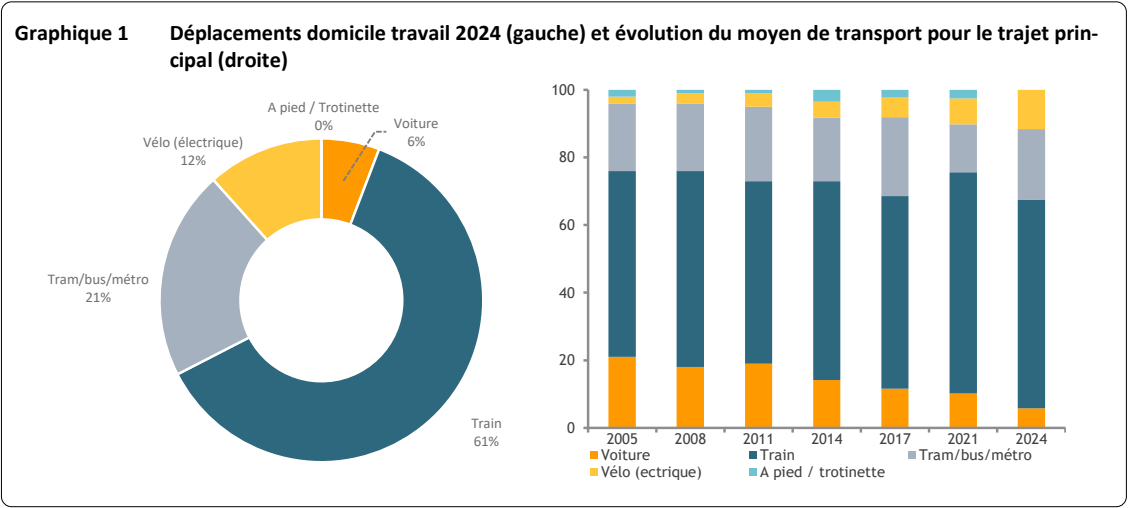
Encadré 1 Réduire les nuisances (CO₂, autres pollutions, congestion) dues à l'usage des modes de transport motorisés et favoriser la santé des personnes

Déplacements en avion pour le compte du Bureau fédéral du Plan pour la période 2024-2026: des émissions annuelles moyennes en-dessous de 8 tonnes CO₂/an.

2.1.1. Indicateurs de suivi

a. Déplacements domicile - travail

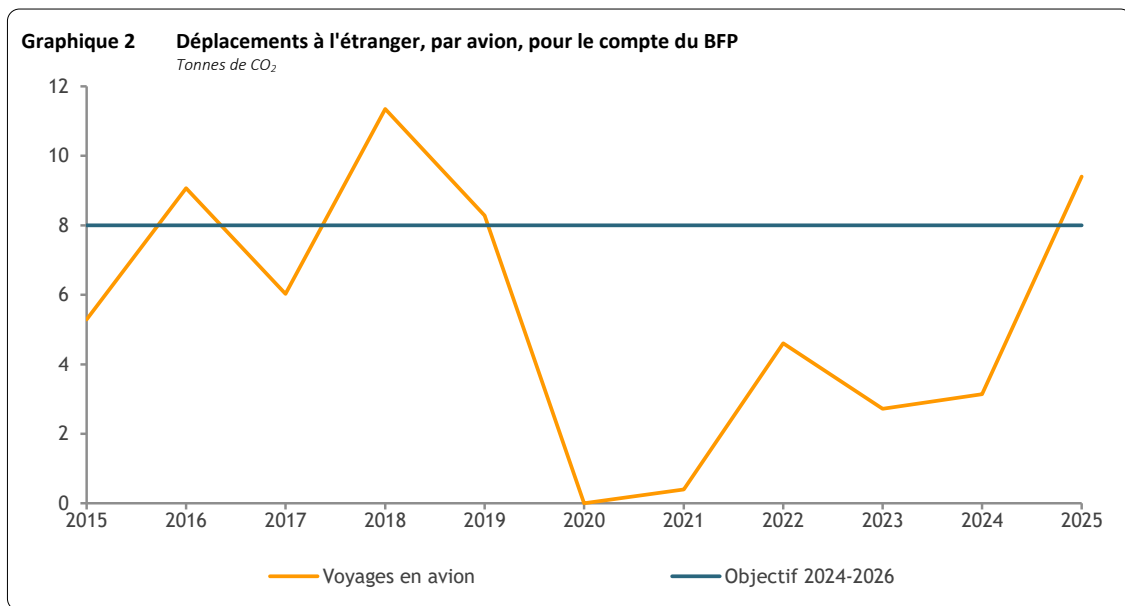
L'enquête sur les déplacements de 2024 montre que, pour leur trajet principal, 61,6% des membres du personnel du BFP utilisent le train (parmi les 86 personnes qui ont répondu à l'enquête). Depuis l'enquête précédente (2021), il y a une diminution de 4,4 points de pourcentage (pp) des automobilistes, de 3,8 pp des usagers du train et de 2,5 pp des personnes venant à pied ou en trottinette. Par contre, on observe une augmentation de et de 3,9 pp des cyclistes et de 6,7 pp des usagers des métro, tram et bus.



b. Déplacements à l'étranger pour le compte du BFP

Les déplacements en avion pour le compte du BFP présentent des fluctuations annuelles qui dépendent fortement du nombre de voyages intercontinentaux (3 en 2018, 2 en 2015 et 2016, 1 en 2017, 2022 et 2025).

En 2025, neuf voyages à l'étranger ont eu lieu en avion et sept en train. L'objectif visant à rester en-dessous d'une moyenne de 8 tonnes CO₂/an sur la période 2024-2026 est atteint pour la période 2024-2025 (6,3 tonnes), malgré un dépassement en 2025 (9,4 tonnes).



2.1.2. Principales actions réalisées depuis 2024

Au 30 juin 2024 il y avait plus de 100 personnes travaillant au BFP et un Plan de déplacement d'entreprise a, dès lors, été élaboré.

Le parking vélo de 18 places a un accès sécurisé et un abonnement "Villo!" est disponible pour le déplacement vers des réunions. Au printemps 2024 une campagne de 10 semaines autour de l'usage du vélo a été organisée avec envoi de trucs et astuces dans des mails hebdomadaires couplés à un affichage aux valves de la cafétaria.

En 2025, un challenge photo « *Votre trajet domicile-travail en paysages* » a été organisé.

2.2. Papier

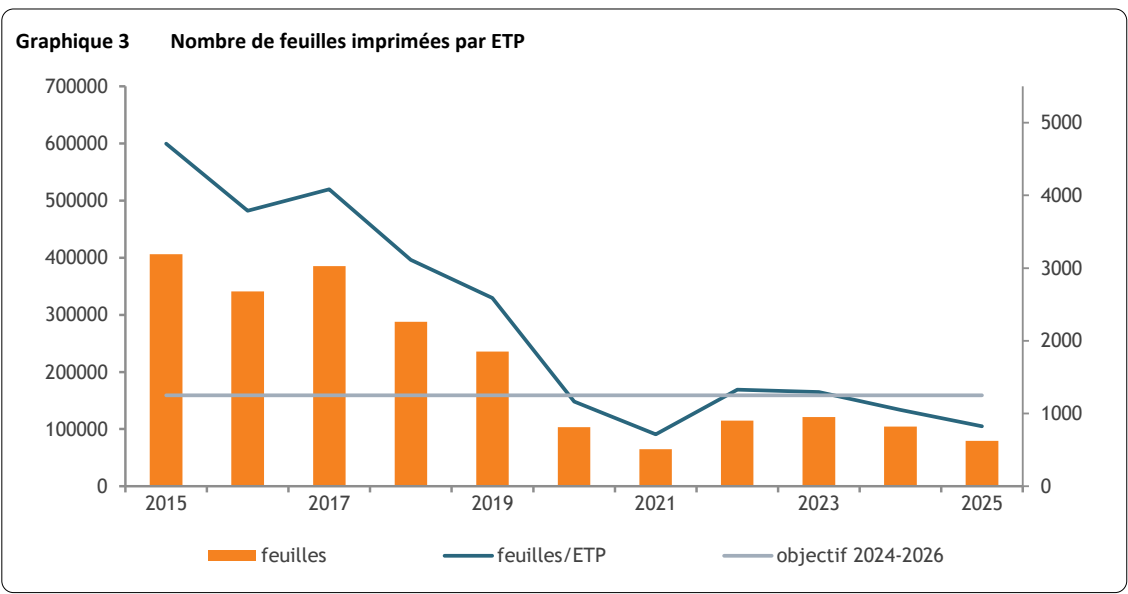
Encadré 2 Diminuer la consommation de papier

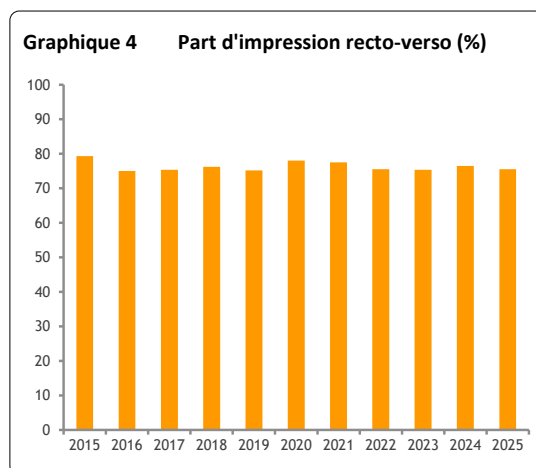
Diminuer la consommation de papier annuelle moyenne **sur la période 2024-2026** par rapport à la moyenne pour la période 2022-2023 à 1 250 feuilles/ETP.

2.2.1. Indicateurs de suivi

La consommation de papier au Bureau fédéral du Plan est suivie au travers du nombre de feuilles imprimées par ETP (équivalent temps plein).

Le graphique ci-dessous montre le nombre total de feuilles imprimées (axe de gauche), ainsi que le nombre de feuilles imprimées par ETP (axe de droite), sur la période 2015-2025. Entre 2017 et 2021, il y a une chute spectaculaire du nombre de feuilles imprimées par ETP, passant de 4 082 à 713 feuilles. La période Covid a été suivie d'une augmentation à 1 327 feuilles par ETP en 2022 et à 1 295 feuilles par ETP en 2023. En 2024, il y a une forte baisse du nombre de feuilles par ETP, avec 1 049 feuilles en 2024 et 824 feuilles en 2025. Presque toutes les imprimantes ont enregistré une baisse de leur consommation tant en 2024 qu'en 2025. La diminution de la consommation de papier au cours des deux dernières années permet d'atteindre largement l'objectif fixé pour la période 2024-2026.





Le graphique ci-contre montre l'évolution de la part des **impressions recto-verso** depuis 2014. La part des impressions recto-verso est calculée comme le rapport entre le nombre de feuilles imprimées en recto-verso et le nombre total de feuilles imprimées. Depuis 2020, la part des impressions recto-verso est restée relativement stable, oscillant autour de 76 à 77%.

2.2.2. Principales actions réalisées depuis 2024

À partir de mai 2024, la consommation de papier est suivie mensuellement, alors qu'auparavant elle ne l'était qu'une fois par an. Cela permet d'enregistrer les éventuelles tendances en matière de consommation de papier.

Au cours des premiers mois de chaque année, un GreenInfo est publié, présentant les statistiques relatives à la consommation de papier des années précédentes et indiquant si l'objectif fixé a été atteint. Il contient également des conseils et des bonnes pratiques pour réduire davantage la consommation inutile de papier.

En mars 2025, un GreenInfo relatif à la plantation d'arbres au Malawi, grâce à l'achat de fruits auprès de Fruitful Office, a été distribué.

2.3. Énergie

2.3.1. Indicateurs de suivi

Encadré 3 Stabiliser la consommation d'énergie (basse tension, haute tension et mazout)

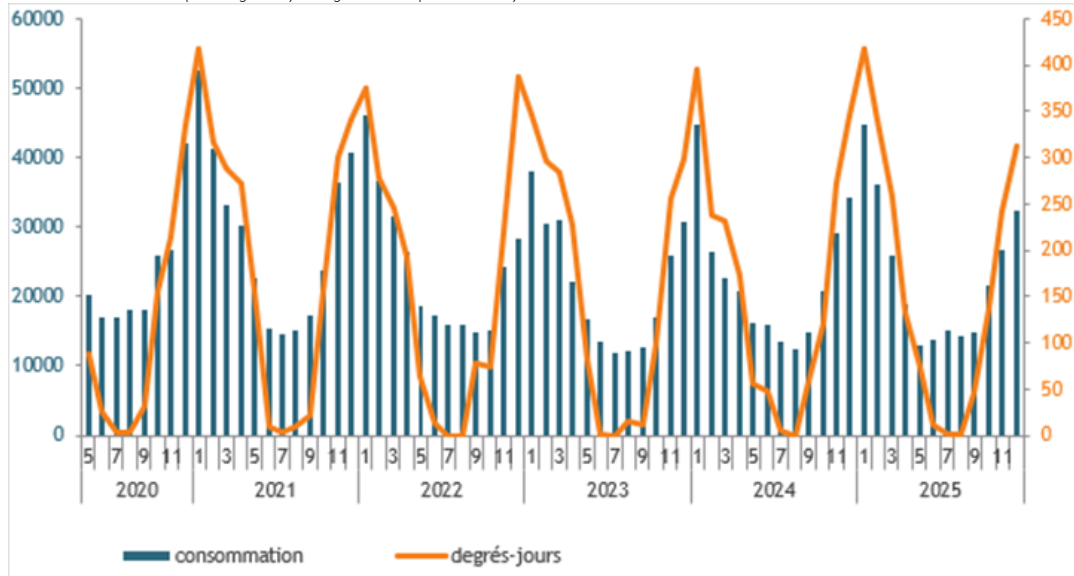
Limiter la consommation moyenne totale d'électricité sur la période 2024-2026 à niveau de 2023, soit 262 MWh/an.

En 2025, le BFP a consommé 277 MWh, ce qui est une hausse par rapport à l'année précédente (272 MWh). Il y avait 46,0 équivalents temps plein de présence (ETPr), par rapport à 43,5 en 2023. Par ETPr, la consommation d'énergie continue donc à diminuer de 6,2 MWh/ ETPr en 2024 à 6,0 MWh/ ETPr en 2025.

L'évolution de la consommation d'électricité depuis mai 2020 est comparée avec l'évolution des degrés-jours. Ces derniers sont une mesure des besoins en chauffage. Pendant les mois d'été, ils sont pratiquement nuls. L'année 2025 a connu 1 973 degrés-jours, ce qui est un rien au-dessus de l'année 2024 avec 1 942 degrés-jours.

Graphique 5 Évolution de la consommation d'électricité (axe de gauche) et des degrés-jours (axe de droite)

Kwh (axe de gauche) et degrés Celsius (axe de droite)



Source: VEB, gas.be

La consommation électrique atteint clairement des sommets pendant les mois d'hiver. Durant ces mois, la consommation est deux à trois fois plus élevée que durant les mois d'été.

La consommation d'électricité du Bureau fédéral du Plan en 2025 est de 1,9% supérieure à celle de 2024. Cela s'explique notamment par l'occupation du bâtiment, qui exprimée en ETPr, a augmenté de 5,7%.

Une autre partie de l'explication est d'ordre climatique. En effet, 2025 compte un peu plus de degrés-jours (+1,5%). Par contre, il y avait un tiers d'heures de soleil en plus, ce qui diminue la consommation d'électricité liée à l'éclairage.

Les économies réalisées par ETPr ne peuvent donc pas compenser l'augmentation de l'occupation du bâtiment. Une nouvelle augmentation de l'occupation du bâtiment pourrait remettre en cause l'objectif de stabilisation de la consommation d'énergie.

2.3.2. Principales actions réalisées depuis 2024

Les actions mentionnées et liées au bâtiment ont toutes été réalisées dans le nouveau bâtiment.

- Éclairage led dans tout le bâtiment.
- Installation de pompes à chaleur.
- Suivi de la rénovation du nouveau bâtiment.
- Électricité 100% verte.
- Virtualisation de certains serveurs.
- GreenInfos, le cas échéant en collaboration avec FeelGood: réglage de la climatisation et du chauffage, usage de la bureautique, de l'éclairage et des escaliers, Click & clean: l'impact de la pollution numérique n'est pas virtuel, GreenInfo utilisation rationnelle de l'énergie dans les bureaux...
- En 2021 des informations sur l'énergie ont été intégrées dans le GreenInfo *Le Greening à l'ère du Corona*. Le GreenInfo *Retour au bureau* contient également quelques astuces pour l'énergie. Le thème de l'énergie a également été mis en lumière lors des deux *lunch seminars sur la gestion environnementale au bureau*?
- Installation des protections solaires à l'intérieur du bâtiment du côté de la façade avant.
- Actions dans le cadre du label entreprise écodynamique: inventaire des actions déjà réalisées (par exemple, pompes à chaleur en cascade) et identification des actions possibles à mener et mise en œuvre. Suite à ce dernier point un compteur a été installé dans la salle des serveurs.
- Le développement de comptes énergétiques détaillés. En outre, des relevés de compteurs ont été effectués matin et soir lors d'une campagne de comptage au début du mois de septembre 2022 et ce sur une période de 15 jours. Les résultats ont également été communiqués.
- Il y a également eu une communication sur l'usage de l'airco en 2022.
- En raison de nombreuses plaintes concernant des pieds froids dans les bureaux, une communication a été faite sur le fonctionnement du chauffage dans le bâtiment au début de l'année 2023. Cette communication a été suivie d'un autre GreenInfo sur la consommation d'énergie dans les bureaux. Une mesure objective a également été réalisée par le conseiller en prévention externe à la fin de l'année 2023.
- Isolation de l'arrivée d'air frais au niveau des grilles de ventilation en 2023.
- Des GreenInfos réguliers sur l'utilisation de la climatisation, avec des informations sur la température maximale en hiver et la température minimale en été.

2.4. Eau

La consommation d'eau dans le nouveau bâtiment se compose de deux parties: la consommation d'eau par la façade verte et la consommation d'eau sanitaire (toilettes, cuisine, cafétéria). Il n'y a pas de compteur séparé pour la consommation d'eau sanitaire. Cette consommation est calculée comme la différence entre la consommation totale d'eau et la consommation de la façade verte.

Encadré 4 Limiter la consommation d'eau

Limiter la **consommation d'eau de la façade verte** à moins de 750 m³ par an en moyenne pour la période 2024-2026. Cet objectif est basé sur les données observées depuis mai 2022, date de l'installation d'un compteur pour mesurer cette consommation. L'objectif pour 2021-2023 se basait sur une estimation abstraite de la consommation d'eau or celle-ci sous-estimait largement la consommation réelle.

Limiter la **consommation d'eau sanitaire** à moins de 10 m³ par an par ETPr en moyenne pour la période 2024-2026. Cet objectif est basé sur les données observées depuis mai 2022, c'est-à-dire au retour à la normale après la pandémie de covid 19.

2.4.1. Indicateurs de suivi

a. Consommation totale d'eau

La consommation totale d'eau au cours des 10 mois que nous avons passés dans le nouveau bâtiment en 2020 a atteint 2 136 m³. En 2021, celle-ci a été diminuée par deux pour atteindre 1061 m³. Tenant compte du faible taux d'occupation du bâtiment dans le contexte de la crise de la Covid, c'était encore toujours une consommation très élevée. La consommation d'eau totale par ETPr est de 74 m³. Cette énorme consommation d'eau peut s'expliquer en partie par des fuites dans les urinoirs des toilettes pour hommes, mais la plus grande partie s'est avérée due à la consommation d'eau liée à la façade verte. Au cours des années suivantes, cette consommation a pu être réduite, ramenant progressivement la consommation totale d'eau à 906 m³ en 2025.

b. Consommation d'eau de la façade verte

Depuis mai 2022, la consommation d'eau de la façade verte est suivie par un compteur séparé situé sur la canalisation vers celle-ci. Avant cela la consommation d'eau de la façade était suivie numériquement par Ecoworks. De mars à novembre 2020, la façade verte a consommé 371 m³ selon ce suivi numérique. Seuls 231 m³ auraient été consommés en 2021. Au regard de la consommation totale d'eau, ceci est probablement une sous-estimation. Cela se reflète également dans la consommation mesurée depuis mai 2022. Sur cette base, la consommation pour la période janvier-mai 2022 a été estimée et à partir de juin, elle est mesurée. Pour l'ensemble de l'année 2022, la consommation pour la façade verte ainsi calculée s'élevait à 1 157 m³. Sur cette base l'objectif pour la période 2024-2026 a été fixé à 750 m³. En 2024, cet objectif a déjà été atteint. La consommation d'eau due à la façade verte a été réduite à 643 m³. En juin 2025, le compteur s'est malheureusement bloqué, de sorte que nous ne disposons pas de chiffres précis pour cette année-là. Toutefois, au vu de la baisse de la consommation totale d'eau, nous pouvons supposer que la consommation d'eau liée à la façade végétalisée est restée nettement

inférieure à 750 m³. Afin de réduire encore davantage la consommation d'eau, les plantes actuelles seront remplacées par des plantes nécessitant peu d'eau.

c. Consommation d'eau sanitaire

En l'absence d'un compteur dédié à la consommation de la façade verte, ce n'est que depuis 2022 que nous disposons, dans le nouveau bâtiment, d'une estimation fiable de la consommation d'eau sanitaire. Pour 2022, la consommation d'eau sanitaire était de 309 m³, soit 9,2 m³ par ETPr. En 2023, première année complète pour laquelle des chiffres précis sont disponibles pour la consommation par la façade verte, nous avons enregistré une consommation sanitaire de 439 m³, soit 11 m³ par ETPr. Ce chiffre inclut une importante fuite d'eau qui a été constatée en avril 2023 au 7ème étage dans les douches des dames. En 2024, la consommation sanitaire par ETPr est d'ores et déjà inférieure à l'objectif 2024-2026. Elle s'établit à 7,8 m³ par ETPr. Pour 2025, la consommation est estimée à 6,4 m³ par ETPr.

2.4.2. Principales actions depuis 2024

La consommation d'eau est mise en lumière annuellement lors des lunch seminars sur la gestion environnementale au bureau.

En 2025, un GreenInfo visait à lutter contre le gaspillage de l'eau.

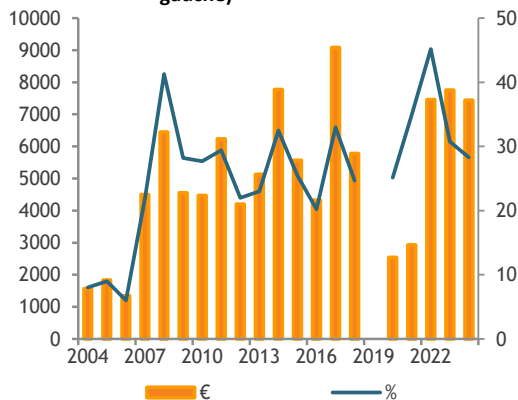
2.5. Achats

Encadré 5 Augmenter la part de marché des produits durables

Une part d'achats durables pour le matériel de bureau de 80%. Le caractère durable couvre les aspects environnementaux (recyclé, rechargeable...), économiques (prix, qualité, durée de vie...) et sociaux (dans la limite des données disponibles).

2.5.1. Indicateurs de suivi

Graphique 6 Part des produits issus du commerce équitable (axe de droite) dans le budget total de la cafétéria (axe de gauche)

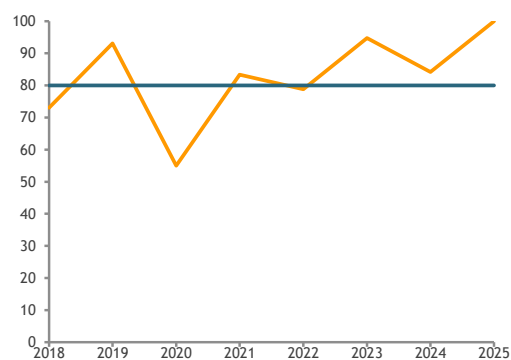


La part des produits issus du **commerce équitable** dans le budget total de la cafétéria a fortement augmenté en 2007 (de 6% à 22%) suite à l'introduction du café issu du commerce équitable. Après un achat exceptionnel de vin en 2008 la part de marché de ces produits fluctue en moyenne autour des 26% avec des chutes (20% en 2016) et des pics (32% en 2014). En 2017 la part des produits issus du commerce équitable est remonté à 33%, objectif qui avait été fixé pour la période 2013-2015, mais en 2018 elle rediminue pour atteindre 24%. Avec 34% en 2021 et 45% en 2022 ce pourcentage est en nette augmentation, en 2023 et 2024 il diminue à nouveau.

Le **matériel de bureau** comprend le petit matériel de papeterie ainsi que le papier mais pas le matériel informatique. Il faut néanmoins noter que ces achats de matériel informatique, réalisés via la centrale d'achats fédérale, peuvent être tous considérés comme durables dans la mesure où toutes les infrastructures numériques achetées possèdent un label *Energy Star*.

En 2018 et 2019, la part de produits verts dans le nombre total de produits atteint respectivement 73% et 93%. Par contre, suite au déménagement et une série d'achats ponctuels qui y sont liés ce pourcentage retombe à 55% en 2020. En 2021, cette part augmentera à nouveau pour atteindre 83%. L'objectif a donc été atteint en 2021. Avec 79% cet objectif n'est tout juste pas atteint en 2022 et en 2023, l'objectif est très largement atteint avec 95%. Malgré la baisse observée, l'objectif reste atteint avec 84,2% en 2024. En 2025 également, l'objectif est atteint avec 100% d'achats écologiques.

Graphique 7 Part des produits "durables" dans le nombre total des achats de matériel de bureau
Pourcentage



2.5.2. Principales actions depuis 2024

Gamme permanente de produits "Fair trade" disponibles à la cafétéria ainsi qu'une machine à café Ox-fam qui propose du café et du chocolat au lait équitables. Un petit-déjeuner "Fair Trade" et/ou un repas "Fair Trade" sont également organisés chaque année. Une option végétarienne est toujours disponible lors de l'achat de catering.

Lors des achats de matériel les produits avec labels sont privilégiés (recyclé, labels officiels tels que 'Der Blaue Engel', Nordic Swan, FSC & PEFC etc.). Au fur et à mesure les achats sont devenus moins variés permettant une meilleure prise en compte des critères de développement durable.

Il y a également eu un remplacement des lampes standards et halogènes par des lampes économiques, des écrans CRT par des écrans LCD, des PC de type "desktop" par des PC de type "laptop" moins énergivores (sauf exception liée aux besoins informatiques).

Un petit guide de survie sur les labels a également été diffusé.

2.6. Déchets

Encadré 6 Augmentation du recyclage des déchets & diminution de la production de déchets

Le premier objectif, concernant la production annuelle moyenne de déchets, est maintenu pour la **période 2024-2026**, car non atteint: la production de déchets restera en dessous de 500 litres/ETPr/an.

La part de déchets recyclés restera en moyenne au-dessus de 42% pour la **période 2024-2026**.

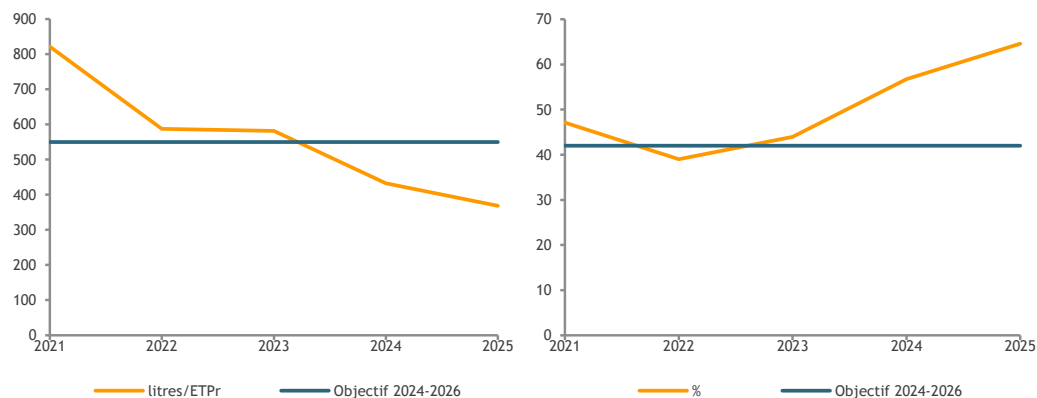
2.6.1. Indicateurs de suivi

Il existe plusieurs filières de déchets mesurées au sein du BFP. Outre les déchets tout venant, le BFP trie le papier, les PMC, les déchets organiques et les piles (bebat) afin que ceux-ci puissent être recyclés. A noter que les bouchons en plastique sont récupérés séparément au profit du Centre Belge pour Chiens-Guides. Le verre consigné et les cartouches d'encre sont récoltés pour réutilisation. Le matériel informatique est réutilisé ou recyclé au cas par cas. Les détecteurs de fumées sont traités de manière adéquate.

La quantité totale de déchets diminue fortement entre 2021 et 2022, allant de 821 litres/ETPr à 588 litres/ETPr. En 2021, la quantité de déchets résiduels est, en effet, nettement plus élevée suite à l'utilisation de papier pour le séchage des mains dans le cadre de la Covid-19. C'était est une consommation imprévue, liée à la pandémie qui a disparue au printemps 2022. Ceci est d'ailleurs visible au travers d'une nette diminution de ces déchets entre 2021 et 2022. Ensuite, de nouvelles baisses marquées sont observées pour atteindre 432 litres/ETPr en 2024 et 368 litres/ETPr en 2025. Ces deux années, l'objectif est donc atteint.

Parallèlement, la part de déchets recyclés (PMC, papier, organiques et poubelle mélangée, triée après reprise divisé par le total des déchets incluant également le tout-venant) augmente, est stable entre 2021 (47%) et 2023 (44%), malgré une baisse en 2022 (39%). Ensuite cette part augmente à nouveau pour atteindre 57% en 2024 et 65% en 2025. Ces deux années, l'objectif est donc atteint.

Graphique 8 Production annuelle moyenne de déchets (à gauche) et part de déchets recyclés (à droite)



2.6.2. Principales actions depuis 2024

En 2025, l'accent a été mis sur ce thème et ce au travers de plusieurs actions.

Les poubelles de tri ont été réorganisées afin d'avoir des affiches rappelant les règles de tri correspondantes au-dessus de chaque poubelle.

Une campagne de communication de 6 semaines a permis de mettre chaque semaine une fraction de déchets en lumière en précisant ce qui peut et ne peut pas y être mis.

Ensuite plusieurs communications « Décodeurs de déchets » ont mis en évidence des erreurs constatées afin de fournir une information la plus pertinente possible par rapport aux déchets produits au bureau et pour lesquels il y a des doutes.

Un quizz a également été organisé. Celui-ci comprenait des questions plus globales sur la production de déchets, leur impact ainsi que l'impact bénéfique du tri.

2.7. Produits d'entretien

Encadré 7 Diminuer l'impact des produits d'entretien sur l'environnement

Annuellement, maximum 6 produits d'entretien dangereux.

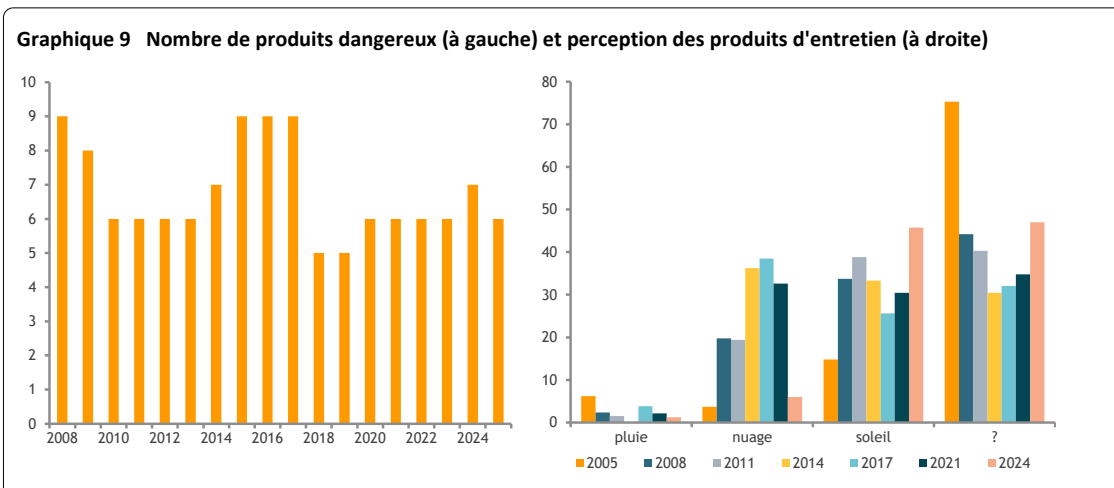
2.7.1. Indicateurs de suivi

L'enquête de satisfaction menée tous les trois ans montre que les membres du personnel se sentent de plus en plus à même de répondre à la question sur les produits d'entretien (la part des points d'interrogation diminue). Par contre, en 2014, la somme des réponses "pluie" et "nuage" dépasse pour la première fois le nombre de "soleil" (36% pluie-nuage contre 32% soleil¹) et il a dès lors été décidé de mettre l'accent sur ce thème dans le programme environnemental 2016-2017. Malgré tout ce résultat est renforcé en 2017 (42% pluie-nuage contre 26% soleil). Une nouvelle enquête spécifique a dès lors été réalisée en 2021 suite au changement de type de produits (passage aux produits Bioorg). Elle montre une inversion de tendance (35% pluie-nuage contre 30% soleil) même s'il y a toujours moins de réponses soleil. Les résultats de l'enquête 2024 sont très favorables aux produits d'entretien.

Le nombre de produits dangereux utilisés a diminué en 2010 suite à une collaboration avec le sous-traitant. Les produits restants sont, d'une part, liés à des contrats de leasing ne laissant pas le choix quant à l'utilisation d'un autre produit ou, d'autre part, destinés à des fins spécifiques pour lesquelles il n'existe pas d'alternative. En 2015, le nombre de produits identifiés comme dangereux augmente entre autres suite à un renforcement de la législation courant 2015 (règlement européen CLP) et ce nombre est resté stable jusqu'en 2017. Suite au changement de sous-traitant ce nombre a diminué d'un tiers à partir de 2018 pour atteindre l'objectif de maximum 5 produits dangereux. A partir de 2020 ce nombre monte à 6 produits suite à l'obligation de mettre à disposition du gel hydroalcoolique dans le cadre de la crise de la Covid, or il s'agit d'un produit dangereux.

En 2025, Atalian a ajouté un nouveau produit d'entretien dangereux pour le nettoyage des toilettes. Les produits bioorg n'étaient apparemment plus suffisants pour cet usage. Cela porte à sept le nombre de produits d'entretien dangereux utilisés à partir de 2025. Le personnel d'Atalian dispose des fiches techniques et de sécurité de ce produit. En 2026 ce nombre revient à 6 grâce au changement de fournisseur (voir 2.8.2).

¹ Le solde sont des répondants "sans avis".



2.7.2. Principales actions depuis 2024

Collaboration avec le sous-traitant et passage à Bioorg. Cette méthode combine une nouvelle manière de nettoyer, par vaporisation, avec des micro-organismes naturels qui combattent activement la saleté.

GreenInfo sur les changements dans les produits utilisés lors du changement de type de produits et ce dans le contexte de la crise de la Covid.

Suivi des formations et du fonctionnement de l'équipe d'entretien.

En 2021 des informations sur les produits d'entretien ont été intégrées dans le GreenInfo *Le Greening à l'ère du Corona*. Le thème des produits d'entretien a également été mis en lumière lors des deux *lunch seminars sur la gestion environnementale au bureau*?

Réaliser une enquête sur le bien-être du personnel par rapport aux (nouveaux) produits d'entretien utilisés dans le nouveau bâtiment.

L'utilisation des produits Bioorg entraîne un engagement d'achat important à un coût élevé pour le bureau. En conséquence, des stocks importants de ces produits y sont également présents. Afin d'économiser sur ces coûts, la direction du BFP, en collaboration avec Atalian, a décidé de résilier le contrat avec Bioorg et de passer à l'achat de produits d'entretien écologiques classiques dès que le stock de produits Bioorg sera épuisé. Il y avait encore suffisamment de produits Bioorg disponibles pour être utilisés tout au long de l'année 2024 et 2025.

En 2025, le FPB et le gestionnaire des bâtiments ont résilié le contrat avec le fournisseur qui assurait la fourniture de trois produits d'entretien (dont deux dangereux) dans les sanitaires. Le nouveau fournisseur ne fournit plus qu'un seul produit considéré comme dangereux (il est inflammable, mais n'est plus irritant), un produit non dangereux pour le lavage des mains et un vaporisateur également non dangereux.

2.8. Biodiversité

Encadré 8 Améliorer la biodiversité

Augmenter la part de plantes indigènes dans le jardin: 100% de plantes indigènes d'ici 2030.

2.8.1. Indicateurs de suivi

La surface totale de la parcelle est de 1 076m², dont 36m² de jardin. S'ajoute à cela 160m² de façade végétalisée, sans changement depuis 2021.

En 2025, il y a une espèce de plante indigène dans le jardin.

2.8.2. Principales actions depuis 2024

La rénovation du bâtiment avant emménagement a inclus la rénovation de sa façade verte et le parking en plein air a été transformé en jardin aménagé. Deux nichoirs et un hôtel à insectes ont également été installés dans le jardin. Un plan de gestion du jardin a, en outre, été élaboré et envoyé aux sous-traitants concernés. Celui-ci comprend un volet lutte contre les plantes exotiques invasives ainsi qu'un volet plantation d'espèces indigènes.

En 2025, une projection du film *Notre planète a ses limites: L'alerte de la science* a été organisée, dans lequel l'historien de la nature David Attenborough et le scientifique Johan Rockström étudient l'effondrement de la biodiversité terrestre et comment la catastrophe pourrait encore être évitée.

Le Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public chargé de réaliser, dans une optique d'aide à la décision, des études et des prévisions sur des questions de politique économique, socioéconomique et environnementale. Il examine en outre leur intégration dans une perspective de développement durable. Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du Parlement, des interlocuteurs sociaux ainsi que des institutions nationales et internationales.

Il suit une approche caractérisée par l'indépendance, la transparence et le souci de l'intérêt général. Il fonde ses travaux sur des données de qualité, des méthodes scientifiques et la validation empirique des analyses. Enfin, il assure aux résultats de ses travaux une large diffusion et contribue ainsi au débat démocratique.

Le Bureau fédéral du Plan a reçu le label Entreprise Écodynamique (trois étoiles) pour sa gestion environnementale.

Rue Belliard 14-18, 1040 Bruxelles

+32-2-5077311

www.plan.be

contact@plan.be

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Éditeur responsable: Baudouin Regout